

## Lettre ouverte aux candidat-es à l'élection présidentielle février 2012

*Le collectif Pasde0deconduite s'est constitué en 2006 en initiant l'appel « Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans » en réponse à l'expertise Inserm sur le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent qui préconisait à 36 mois un dépistage de troubles censés désigner les futurs délinquants. Cette proposition fut alors reprise par le gouvernement dans son projet de loi de prévention de la délinquance, en l'associant au projet d'un carnet de comportement.*

*Notre appel, s'élevant alors contre l'assimilation de la turbulence chez de jeunes enfants aux prémices de la délinquance, a recueilli 200 000 signatures, le collectif regroupe 50 organisations. Depuis et sans répit, nous sommes actifs sur le plan scientifique et politique : quatre colloques de près de 1000 personnes, un manifeste et cinq ouvrages dont le dernier, « La prévention prévenante en action », vient de paraître en janvier 2012, auxquels s'ajoutent de multiples réunions publiques, actions auprès des médias...*

*Les résultats :*

- Le gouvernement a retiré en 2006 de la loi de prévention de la délinquance les dispositions prévoyant un dépistage précoce de troubles du comportement dès 3 ans.*
- L'Inserm s'est engagé à modifier ses procédures pour les expertises dans le domaine psychopathologique, en faisant appel à l'ensemble des disciplines concernées, dont les sciences humaines, et en associant aux chercheurs les acteurs de terrain.*
- Le Comité Consultatif National d'Éthique a validé notre démarche comme pertinente et éthique par un avis de février 2007 qui rejette toute confusion entre prévention et prédiction, alerte sur le recours excessif aux psychotropes chez les enfants et rappelle la nécessité du secret médical.*

Nous avons lu attentivement votre projet pour l'élection présidentielle et vous adressons cette lettre ouverte pour obtenir des précisions concernant vos positions et engagements sur la question suivante.

**Quelles conditions et orientations préconiserez-vous pour une politique de prévention pour la petite enfance, lorsque les jeunes enfants sont confrontés aux difficultés inhérentes à leur développement et à la condition infantine, auxquelles s'ajoute l'impact des problèmes que rencontrent les familles dans la société actuelle ?**

1) Aujourd'hui les conditions d'accueil et d'accompagnement de la grossesse et de la naissance se détériorent, la qualité des modes d'accueil de la petite enfance est attaquée, les réseaux d'aide psychologique en école (RASED) sont démantelés, les centres médico-psychologiques (CMP) et CMPP de plus en plus délabrés, la santé scolaire laissée en déshérence et le premier degré toujours privé d'assistantes sociales, la protection maternelle et infantile (PMI) est en grande difficulté dans de nombreux départements, les réseaux d'écoute, d'appui et de soutien aux familles (REAAP) sont de plus en plus réquisitionnés pour évaluer et contrôler la parentalité, les médiations artistiques et culturelles qui n'ont plus à prouver leur utilité ne sont plus soutenues, et les subventions au tissu associatif intervenant en petite enfance sont asséchées.

**Quelle politique mettrez-vous en œuvre pour relancer et développer les moyens, les structures et les services qui contribuent à la prévention psychologique précoce, politique dont la France pouvait s'enorgueillir jusqu'à ces dernières années ?**

2) Les bébés et les jeunes enfants sont soumis à toujours plus de sur-stimulation en vue d'une précocité de performances qui les déstabilise. Ils subissent dès la crèche des attentes de conformité et de formatage comportemental, dès l'école maternelle des injonctions de rapidité et d'efficacité performative dans leurs apprentissages cognitifs au détriment de l'expression créative et des activités d'exploration qui sont aux fondements de la capacité, du désir et du plaisir d'apprendre. Le tout sanctionné par des dépistages et des évaluations de plus en plus précoces où sont confondus, sous l'égide de la médecine, des normes de comportement, des difficultés de langage, etc., à l'aide de grilles standardisées dont la fiabilité scientifique est

sujette à caution. Les effets pathogènes de cette précipitation auxquels s'ajoutent les effets anxiogènes de ces évaluations se transmettent en cascade, des enseignants sur les parents et les enfants, des parents sur les enseignants, et viennent parasiter la relation des enfants à leur entourage familial et social. La petite enfance est caractérisée par une porosité et une réactivité très spécifique aux paroles et attentes des adultes, aux comparaisons avec les autres enfants, et à l'environnement social. Se sentir mesuré inquiète les enfants, qui peuvent réagir par de l'agitation ou de l'inhibition ou par une peur de décevoir et une insécurisation face à ceux qui devraient les rassurer.

**Quelles mesures prendrez-vous auprès des acteurs de la santé, de l'accueil, de l'éducation, du social, pour rétablir des politiques qui préservent le temps de la petite enfance d'une exigence performative incompatible avec cette période spécifique de fondation première de la personnalité, et du lien aux autres et à la collectivité ?**

3) Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ou des élus, au lieu de s'en tenir à la définition de grands cadres d'orientations, ont entendu imposer aux professionnels spécialistes de leur domaine des pratiques, des techniques et des méthodes empiétant sur les champs professionnels et scientifiques. Cela fut le cas hier au sujet du dépistage et de la prévention de troubles du comportement, une autre fois sur les méthodes de lecture à propos des enfants en difficultés d'apprentissage. C'est aujourd'hui le cas par la tentative de disqualifier tout soin pédopsychiatrique et psychothérapeutique, se référant à la psychanalyse, aux côtés du soutien éducatif et des aides sociales dans la prise en charge des enfants atteints d'autisme. A chaque fois, les pouvoirs publics prennent caution d'experts choisis dans quelques-uns des champs de compétence concernés par une question complexe, au détriment d'approches plus larges et diversifiées qui permettent pourtant le dialogue et l'articulation de l'ensemble des disciplines et la mise en lien des chercheurs et des praticiens de terrain. L'effet constaté est un rétrécissement qui prive les enfants de la palette d'aide et de soins qui permettraient des choix avisés et appropriés.

**Entendez-vous rompre avec cette forme de « gouvernance » et promouvoir le cadre d'une co-construction féconde de l'ensemble des savoirs scientifiques et pratiques, au service d'une approche intégrative des politiques de prévention et de soins pour la petite enfance ?**

4) De façon réitérée, les pouvoirs publics assimilent abusivement la turbulence bruyante de certains tout-petits aux prémices de la délinquance et rabattent la prévention sur des outils de dépistage prédictif nocif, dont les effets de prophétie auto-réalisatrice sont bien connus des pédagogues et des psychologues. Ce faisant, ils génèrent une confusion des rôles entre les services d'enseignement, d'aide et de soins, et les prérogatives de la police et de la justice. Cela agit comme un rapt des bébés et du soutien à la parentalité par les politiques de lutte contre la délinquance. Un tel mélange des genres entre soins psychiques, soutien éducatif et relation d'aide d'une part, et prévention de la délinquance d'autre part, conduit à une rupture de confiance des familles envers les institutions de santé, du social, d'accueil et d'éducation. Le risque étant que celles qui en ont le plus besoin s'en détournent, ce d'autant plus que le secret professionnel a été affaibli dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

**Si vous êtes élu(e), comment entendez-vous agir pour favoriser de véritables actions de prévention d'approche « prévenante » auprès des enfants et des familles, reconnaissant la singularité, la variabilité et la liberté du développement de chaque enfant et des processus de parentalité, hors de toutes dérives sécuritaires et prédictives. Et comment entendez-vous garantir aux familles une protection rigoureuse de leur vie privée ? A cet effet abrogez-vous, entre autres, les dispositions de la loi sur la prévention de la délinquance (article 8), qui portent atteinte au secret professionnel dans le domaine de l'accompagnement social et de la santé ?**

En conclusion, nous vous demandons plus généralement de nous préciser comment vous comptez vous engager pour une politique digne des enjeux de la petite enfance qui intègre les conditions et les qualités d'une prévention « prévenante », énoncées dans la postface de l'ouvrage « La prévention prévenante en action » et dans notre manifeste, que nous vous avons le plaisir de vous adresser et de soumettre à votre lecture.